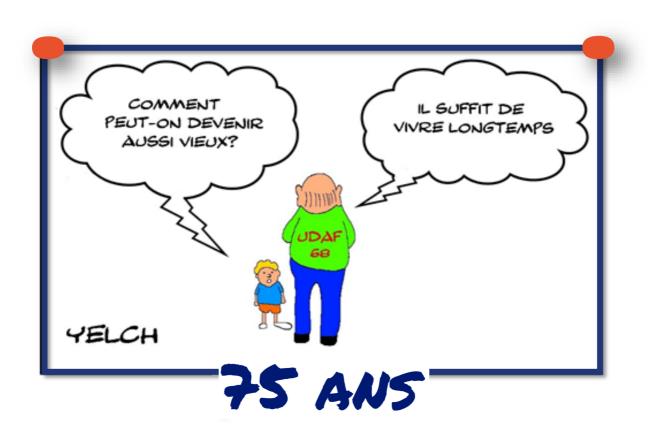
RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021





RAPPORT D'ACTIVITÉS RÉALISÉ PAR L'UDAF DU HAUT-RHIN

ILLUSTRATIONS ENCADRÉES
ALAIN JELTSCH

IMPRIMÉ PAR PRINTOCLOCK.COM
229, RTE DE SEYSSES, 31100 TOULOUSE

DÉPÔT LEGAL : N° ISSN 2801-4014

SOMMAIRE _____

| | WIOT DO PRESIDENT ET DO DIRECTEUR GENERAL | • |
|---|--|----|
| | Les acteurs de l'UDAF 68 | 9 |
| | Le Conseil d'Administration | 11 |
| | Les Associations Familiales | 12 |
| | L'Organigramme | 14 |
| | Le Bilan Social | 15 |
| | L'Udaf en Chiffres | 16 |
| | Représenter, défendre et promouvoir les familles | 17 |
| | La Vie Statutaire | 19 |
| 2 | Les Commissions Internes | 20 |
| | La Représentation Familiale | 21 |
| | La Communication | 24 |
| | Le Développement et l'Animation du Réseau Associatif | 26 |
| | Actions d'Aide aux familles Hors Convention d'Objectifs | 29 |
| | Maison des Associations Familiales et des Familles | 31 |
| 5 | Information, Soutien, Orientation - Service de Médiation Aidants - Aidés | 32 |
| | Le service social pour les personnes sourdes et malentendantes Aide à la mobilité | 33 |
| | Alde d ld Mobilite | 33 |
| | Actions d'Aide aux familles dans le cadre de la Convention d'Objectifs | 35 |
| Y | La Convention d'objectifs 2016-2021 | 37 |
| | Lire et Faire lire | 37 |
| | Information et Soutien aux Aidants | 38 |
| | Parrainage de Proximité Usage responsable du numérique | 39 |
| | osage responsable au namenque | 40 |
| | Protéger les Familles | 41 |
| 3 | Pôle Protection Juridique des Majeurs | 43 |
| | Accompagner les Familles | 51 |
| 6 | Pôle Aide et Accompagnement Educatif et Social | 53 |
| | Les Services Support | 67 |
| 7 | Les Services Placement et Juridique | 69 |
| | Le Service Comptabilité | 70 |
| P | Le rapport financier | 71 |
| | | |

PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2021, an 2 du Covid 19, que nous souhaiterions tant laisser derrière nous, mais qui aura marqué encore l'année 2021. Obligation vaccinale, ou pas, masques, confinements, écoles fermées, télétravail massif puis retour aux bureaux, tant d'évènements qui auront rythmé nos vies personnelles et nos organisations de travail.

Travailler seul chez soi, sans oublier les dynamiques collectives, visioconférence ou présentiel, de véritables défis pour nos associations construites autour du lien social et de l'accompagnement.

Mais 2021 a marqué aussi les 75 ans de notre Association, véritable Institution de la représentation familiale, obligée de s'adapter continuellement aux transformations sociétales pour pouvoir assumer son rôle auprès des institutions.

C'est encore le cas dans le cadre de l'émergence de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le renouvellement de ses représentants dans les organismes de sécurité sociale, les CCAS et autres commissions de représentation d'usagers. Nos remerciements vont, bien entendu, vers tous ces bénévoles qui participent à la démocratie citoyenne en représentant, avec force et convictions, les valeurs familiales portées par l'UNAF et les UDAF.

2021 aura été aussi l'occasion de concrétiser certains projets, parfois en réflexion et préparation depuis plusieurs années.

Tout d'abord, afin de consolider la structure économique de l'UDAF, des locaux ont été acquis à Mulhouse dans le quartier de la Mer Rouge. Cet espace permettra de regrouper nos équipes mulhousiennes dans des conditions professionnelles que nous espérons de qualité et, bien entendu, de pouvoir accueillir nos bénéficiaires dans le respect de leurs capacités et des réglementations en vigueur. De plus, à l'instar de Colmar, un espace sera mis à disposition des associations familiales, non pourvues de locaux, afin qu'elles puissent mener à bien leurs assemblées et leurs activités.

2021 aura aussi marqué l'ouverture de la maison l'Ancrage à Altkirch, projet que nous avions présenté dans le rapport 2020. Ouverture initialement prévue au premier semestre 2021, celle-ci n'aura été effective qu'en septembre 2021 et accueille, à ce jour, 4 résidents sur les 7 places disponibles. Je tiens à remercier l'ADMR, notre partenaire, qui met à disposition de nos logements, les gouvernantes nécessaires à la vie quotidienne. Merci aussi aux professionnels qui auront porté ce projet de sa conception à sa réalisation.

Le Service de Protection Juridique des Majeurs aura connu une activité croissante, tout comme la plupart des autres activités, à l'exception de la MJAGBF dont nous espérons une inversion de tendance pour 2022-2023 suite à la réforme de la protection de l'enfance.

Le parrainage de proximité, dans lequel nous nous investissons depuis plusieurs années, semble avoir trouvé son public avec l'ouverture du dispositif aux enfants confiés à l'ASE et l'investissement des porteurs de projet et de nos deux bénévoles. Nous espérons pouvoir, en 2022, stabiliser ce dispositif aussi par l'introduction du dispositif dans la réforme de la protection de l'Enfance.

Enfin, les dispositifs relatifs aux aidants familiaux, eux aussi impactés par la crise sanitaire, poursuivent néanmoins leur développement. En 2021, nous avons commencé à travailler sur des offres de répit à destination des jeunes aidants qui devraient se concrétiser en 2022 et 2023.

Nous tenions à remercier tous les salariés de l'Udaf 68 qui auront contribué à pouvoir poursuivre la continuité de nos services, malgré des conditions difficiles et tous les bénévoles qui s'impliquent chaque jour à travers leur association pour améliorer le vivre ensemble.

Nous tenions aussi à remercier tous nos partenaires qui ont également connu ces difficultés, ainsi que nos organismes financiers et de tutelles qui nous maintiennent leur confiance, et leur soutien. Nous espérons que les annonces financières apportées par l'Etat, concernant la Protection des Majeurs, permettront une réelle prise en compte des nécessités d'accompagnement et un réajustement des moyens entre les départements du Grand Est.

Vous trouverez, bien entendu plus de détails sur nos activités dans le rapport d'activités, dont je vous souhaite une bonne lecture.

Merci à vous

Fernand THUET

Président

Fabien BOLOGNESE

Directeur Général

LES ACTEURS DE L'UDAF 68

Le Conseil d'Administration Les Associations Familiales L'Organigramme Le Bilan Social



MEMBRES ELUS

MEMBRES DÉSIGNÉS

THUET FERNAND - PRÉSIDENT

AF THANN

FUSSNER JEAN-JACQUES - SECRÉTAIRE ADJOINT BUSSIÈRE MANUELA - 2ÈME V/PRÉSIDENTE

AF STOSSWIHR

TEMPE FRANÇOIS - TRÉSORIER

AF AMMERSCHWIHR

STEIN ETIENNE - TRÉSORIER ADJOINT

AF KAYSERSBERG

SELLGE VIRGINIE - ASSESSEUR

AF SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

BROBECKER CLAUDE

AFL MULHOUSE

GULLY JOSIANE

AF SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

KARPOFF ANDRÉ

AGF MULHOUSE

MERILLON PHILIPPE

SOS PAPA 68

MEYER ROLAND

FAVEC 68

MUNCK NICOLAS

SOS PAPA 68

PATROUCHEVA MARINA

COLLECTIF OR DU COMMUN

RIEGEL MARIE-FRANCE

ASFMR

VERGNES MARIE-NOËLLE

AF PROTESTANTE « FAMILLE JE T'AIME »

SAUTER RAYMONDE - 1ERE VICE-PRÉSIDENTE

ASFMR 68

AFP CALEB 68

KOBEL CHRISTIANE - SECRÉTAIRE

AFL MULHOUSE

HERTZ PAUL - ASSESSEUR

ASFMR

LEMOINE JEAN-LUC - ASSESSEUR

UDAPEI 68

BUBENDORF ANDRÉ

AF THANN

GANTZER PASCAL

JUMEAUX ET PLUS 68

KIEFFER DANIELLE

EFA 68

KLEM ISABELLE

AFL IL ÉTAIT UNE FOIS

MARCHANT EDOUARD

FAVEC 68

MULLER DENISE

FAVEC 68

SCHMITT CHRISTOPHE

EFA 68



LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ___

MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL & À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



JUMEAUX ET PLUS 68
PASCAL GANTZER
66 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE COLMAR

SORAYA BECHLEM

4 ADHÉRENTS



ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES - ASFMR

RAYMONDE SAUTER

145 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE

DIS MOI COMMENT

CORINNE SIGRIST

40 ADHÉRENTS



FÉDÉRATION ADMR

SABINE BAJARD

1006 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE

TIME TOIS IL ÉTAIT UNE FOIS

ISABELLE KLEM

11 ADHÉRENTS



ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

THOMAS PEGEOT

88 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE BARNABAS

DOMINIQUE FUCHS

15 ADHÉRENTS



ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS - FAVEC

DENISE MULLER

48 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE

PROTESTANTE CALEB

MANUELA BUSSIERE

23 ADHÉRENTS



Union Départementale des Associations de Parents et Amis de personnes handicapées mentales - UDAPEI 68

PRINIO FRARE

931 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE

PROTESTANTE EVANGÉLIQUE SANS

FRONTIÈRES

BERTRAND HUETZ

132 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE MULHOUSE

CHRISTIANE KOBEL

657 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE
PROTESTANTE FAMILLE JE T'AIME

PATRICK BETTEVY

54 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DU HAUT-RHIN AFC 68

OLIVIER LEROUX

48 Adhérents



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE AJEF

ICHEM GARZIZ

31 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE CENTRE ALSACE - AFC CENTRE ALSACE

EDOUARD MARCHAND

39 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE
PROTESTANTE AIMER SERVIR
PARTAGER

PHILIPPE SCHAERER

18 ADHÉRENTS





UNAFAM 68
FRANÇOIS MULLER
59 ADHÉRENTS

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ___

GROUPEMENT À BUT FAMILIAL, ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE RATTACHÉE À AUCUNE FÉDÉRATION NATIONALE, ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES DIVERSES



COUPLES ET FAMILLES 68 VÉRONIQUE RECK 7 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE DE STOSSWIHR ET ENVIRONS ANDRÉ AUBERT 287 ADHÉRENTS



FRANCE ALZHEIMER 68 BERNARD SPITTLER 177 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE DE SUNDHOFFEN ANNE-MARIE BOURGER

151 ADHÉRENTS

321 ADHÉRENTS

119 ADHÉRENTS



AMITIÉS AUTISME 68 KARINE FREUND 23 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE DE TURCKHEIM NORBERT ANGSTHELM



SOS PAPA 68 NICOLAS MUNCK



ASSOCIATION FAMILIALE D'ENSISHEIM ET ENVIRONS CHRISTOPHE BIANCHI



ASSOCIATION FAMILIALE D'AMMERSCHWIHR

VALÉRIE ROELLY

64 ADHÉRENTS

RUELISHEIM

60 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE DE KAYSERSBERG **ETIENNE STEIN**

89 ADHÉRENTS

87 ADHÉRENTS

131 ADHÉRENTS



ASSOCIATION FAMILIALE D'INGERSHEIM PATRICK MEYER 188 ADHÉRENTS

ASSOCIATION FAMILIALE DE

MARTINE DELPY-BECQUART



ASSOCIATION FAMILIALE DU CANTON DE THANN JOËL BOURQUARDEZ



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES GILBERT WIRTZ



ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINTE-CROIX-EN-PLAINE SANDRINE WINTENBERGER 46 ADHÉRENTS



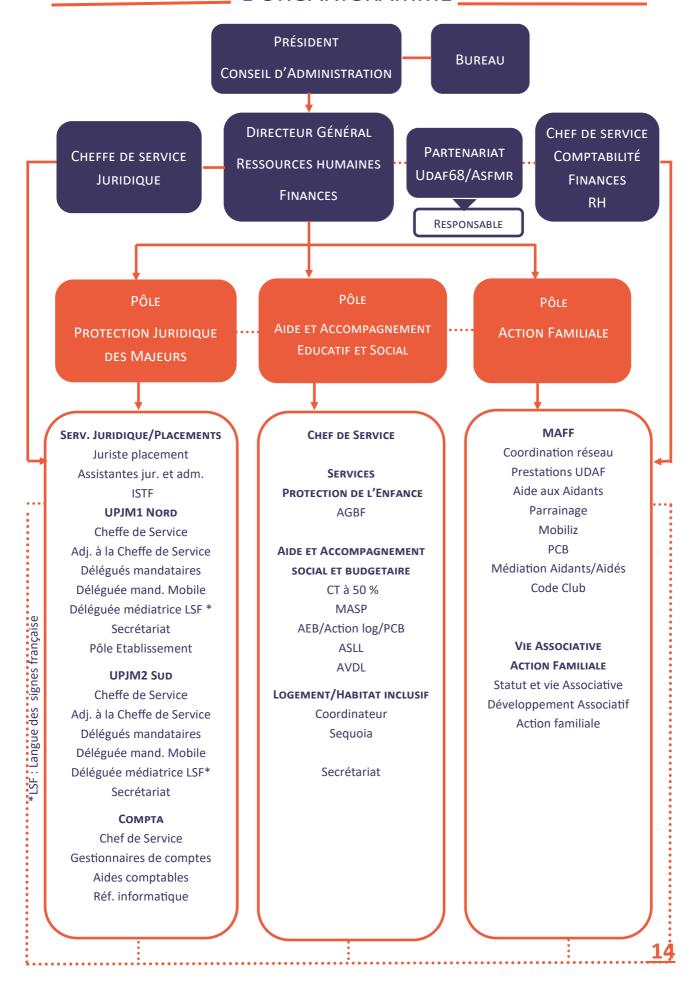
COLLECTIF OR DU COMMUN PASCAL LAISNE 15 ADHÉRENTS

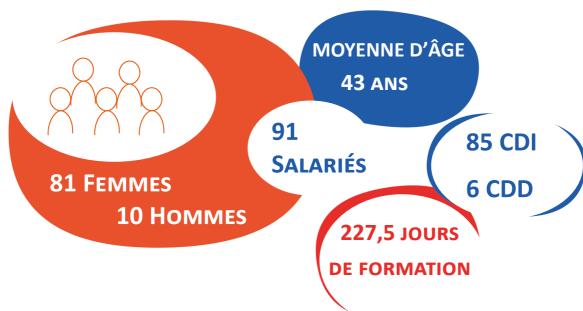


ASSOCIATION FAMILIALE DE SIGOLSHEIM ET ENVIRONS

THIERRY JACOUIN 130 ADHÉRENTS

L'ORGANIGRAMME





RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SERVICES

| DIRECTION | 1 SALARIÉ | |
|--|--------------|---|
| VIE ASSOCIATIVE ET ACTION FAMILIALE | 3 salariés | |
| COMPTABILITÉ, LOGISTIQUE ET RH | 11 SALARIÉS | dont 1 cadre |
| JURIDIQUE | 5 salariés | dont 1 cadre et 1 cadre technique |
| STANDARD | 5 salariés | |
| UPJM | 49 salariés | dont 2 cadres et 2 cadres techniques |
| AAES (AIDE ET ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL) | 13 salariés | dont 1 cadre |
| SEQUOIA | 3 salariés | dont 1 cadre technique |
| Nombre de gouvernantes gérées | 25 gouvernar | ntes |
| ASFMR | 1 SALARIÉ | dont 1 cadre |
| Délégation de gestion de l'ASFMR | 6 salariés | |

- 4 stagiaires ont été accueillis
- 3 dans le cadre de leur préparation au DE CESF
- **1** dans le cadre de sa formation d'Assistant de Service Social

Contribution au financement du CSE: 35 039 €

Fonctionnement 4 833 €

Œuvres sociales 30 206 €

91 salariés

26 administrateurs 147 Représentations

36 Associations Familiales adhérentes

76 Bénévoles Lire et Faire Lire

251 bénévoles



143 Mesures d'aide à la Gestion du Budget Familial

1796 Mesures exercées pour l'activité PJM

83 entretiens du Service d'Aide 41 résidents Sequoia aux tuteurs Familiaux

Habitat inclusif

2

REPRÉSENTER, DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES FAMILLES

La Vie Statutaire
Les Commissions Internes
La Représentation Familiale
La Communication
Le Développement et l'Animation du
Réseau Associatif



L'Assemblée Générale Statutaire

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel le 26 Juin 2021, en respectant les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Les pouvoirs parvenus à l'UDAF ont totalisé 8.291 suffrages sur 11.765, représentés par 21 associations familiales présentes sur 36. Le quorum ayant été atteint, l'Assemblée Générale a pu délibérer valablement.

Les différents points abordés ont été les suivants :

- Adoption du Procès-Verbal de l'A.G. du 15 Décembre 2020
- Rapport d'Activités 2020
- Adoption du Bilan et des Comptes Administratifs 2020
 U.D.A.F. Association et Services

 Rapport du Commissaire aux Comptes

Quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration

Affectation du Résultat de l'Association

- Validation des autorisations d'emprunt par le CA pour le projet Korsakoff et les locaux de Mulhouse
- Rapport moral
- Rapport de la Commission de Contrôle des Formalités Légales et Statutaires
- Elections au Conseil d'Administration
- Budget Prévisionnel 2021 et fixation des Taux de Cotisations

LE BUREAU

Il s'est réuni 1 fois le 25 Mars 2021 (M. BUBENDORF y assiste en tant qu'invité).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est réuni 5 fois. Les 15 Février - 29 Avril - 04 Juin - 26 Juin et 18 Novembre.



LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES FORMALITÉS LÉGALES ET STATUTAIRES

| 25 Mars | Contrôle de l'ensemble des listes électorales |
|---------|---|
| | Validation des candidats élus et désignés au CA de l'UDAF 68 |

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

| 25 Mars | Contrôle de la conformité des dossiers et des éventuelles pièces manquantes |
|---------|--|
| 18 Mai | Validation des dossiers de candidatures par la Commission (12 avis favorables et 1 avis défavorable) |

En raison du contexte sanitaire, la commission a pris la décision de ne procéder à aucune enquête au domicile des candidats.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DOSSIERS DE SERVICE

La commission ne s'est pas réunie en raison du contexte sanitaire.



LES LIMITES DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS Afin de défendre leurs intérêts, l'Udaf 68 désigne ou propose des représentants familiaux au sein de différents organismes, auprès des pouvoirs publics et au sein des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).



| DROIT DE LA FAMILLE - PARENTALITÉ - ENFANCE | | 13 | | 27 | | 8 | | 9 | | 10 |
|--|-----------------|----|---------|----|--------|----|-------|----|----------|----|
| EDUCATION - JEUNESSE - NUMÉRIQUE | _ | 2 | | 2 | A | / | ΑU. | / | S | 2 |
| COHÉSION SOCIALE - VULNÉRABILITÉS - PJM UDAF68 | (EPRI | 4 | Représe | 5 | II I | 1 | TITRE | 1 | IÈGEI | 3 |
| + CCAS | ÉSENT | 72 | 2 | 72 | E DE 1 | / | DE SI | / | NT SAI | / |
| ECONOMIE - CONSOMMATION - EMPLOI | REPRÉSENTATIONS | 7 | TANTS | 11 | TITULA | 5 | UPPLÉ | 4 | NS TITRE | 2 |
| HABITAT - CADRE DE VIE | S | 14 | S | 16 | VIRES | 2 | ANTS | 3 | RE | 11 |
| SANTÉ - PROTECTION SOCIALE - VIEILLESSE | | 35 | | 42 | | 21 | | 11 | | 10 |

DROIT DE LA FAMILLE - PARENTALITÉ - ENFANCE

- Association de Gestion des structures de la Petite Enfance du Florival Guebwiller
- CAA Commission d'Agrément pour l'Adoption
- CAF 68 Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- CDPE Commission Départementale de la Protection de l'Enfance
- CFPE Conseil N° 1 de Familles des Pupilles de l'Etat
- CFPE Conseil N° 2 de Familles des Pupilles de l'Etat
- CREAI Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
- LAEAV Lieu d'Accueil et d'Ecoute pour Auteurs de Violence
- SDE Schéma Départemental Enfance et Protection de l'Enfance
- Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants
- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Membre du Jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire

EDUCATION - JEUNESSE - NUMÉRIQUE

- CDEN Conseil Départemental de l'Education Nationale
- CDJSVA Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

COHÉSION SOCIALE - VULNÉRABILITÉS - PJM UDAF 68

- CCAPEX Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (Commission plénière, s/commission Arrondissements Colmar-Guebwiller et Ribeauvillé, s/commission Mulhouse et Saint-Louis)
- Commission Départementale de Surendettement des Particuliers
- CCAS Centres Communaux d'Action Sociale

ECONOMIE - CONSOMMATION - EMPLOI

- CCA Chambre de Consommation d'Alsace
- CCU Comité de Concertation des Usagers SNCF
- CD Taxi Commission Départementale des Taxis et Voitures de Petite Remise
- CDSR Commission Départementale de la Sécurité Routière
- CLT3P Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes CLT3P
- CLU Comité Local des Usagers « QualiPref »
- SPERC Service Public de l'Education Routière et du Permis de Conduire

HABITAT - CADRE DE VIE

- ADIL Association Départementale pour l'Information sur le Logement
- APPART Association Logement Personnes Fragiles
- Commission de Sélection d'Appel à Projet Social Département
- Commission de Sélection d'Appel à Projet Social Etat-Centre provisoire d'Hébergement
- CLAH Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat
- CCSPL Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Ville de Colmar
 - Communauté d'Agglomération de Communes-Colmar
 - Département Haut-Rhin
- DALO Commission de Médiation
- OPH Office Public de l'Habitat
 - Pôle Habitat Centre Alsace
 - Habitats de Haute-Alsace
 - M2A Habitat Mulhouse-Commission des Finances et du Patrimoine
 - Sainte-Marie-aux-Mines-Val d'Argent Habitat
 - Saint-Louis-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

SANTE - PROTECTION SOCIALE - VIEILLESSE

- ARS Agence Régionale de Santé
 - Territoire de Démocratie Sanitaire n° 5
 - Commission territoriale des Usagers
 - Commission spécialisée en Santé Mentale
 - Conseils locaux de Santé Mentale de Mulhouse
 - Commission Régionale de conciliation et d'indemnisation
 - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Alsace
- CCAPA Comité Consultatif d'Aide Personnalisée à l'Autonomie
- CDAC Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
 - Personnes âgées et retraitées
 - Personnes handicapées
- CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- IGRLA Institut de Gestion du Régime Local Agricole
- MSA Mutualité Sociale Agricole
- Commission d'Attribution d'Aide Juridictionnelle
- CARSAT
- Schéma d'Amélioration de l'accessibilité des services au public
- Etablissements hospitaliers Conseil de Surveillance et Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de Prise en Charge
 - Colmar : Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS), Hospitalisation à Domicile HAD Centre Alsace, Hôpitaux Civils de Pasteur
 - Ensisheim Neuf-Brisach Soultz-Issenheim Guebwiller (Gériatrie)
 - Guebwiller : Hôpital Civil, Clinique Korian Solisana
 - Mulhouse : Clinique du Diaconat-Fonderie, Clinique du Diaconat Roosevelt, Groupe Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace, Centre de dialyse Diaverum
 - Munster : Hôpital Loewel
 - Oderen : Hôpital Saint-Vincent
 - Ribeauvillé : Hôpital local
 - Rouffach : Centre Hospitalier Spécialisé
 - Saint-Louis : Groupement de Coopération Sanitaire des 3 Frontières
 - Sentheim : Centre de convalescence et de rééducation St-Jean de Dieu
 - Trois-Epis : Centre médical de la MGEN
 - Turckheim: EHPAD du Brand
 - UGECAM



SITE INTERNET DE L'UDAF 68



8813 VISITEURS

Pages les plus consultées :

- Contact
- Offres d'emploi
- Protection Juridique des Majeurs
- Annuaires des Associations

RÉSEAUX SOCIAUX



Nombre d'abonnés en 2021

| FACEBOOK UDAF 68 | 249 |
|-----------------------------|-----|
| FACEBOOK LIRE ET FAIRE LIRE | 65 |
| TWITTER HAUT-RHIN | 171 |

LETTRES D'INFO DE L'UDAF 68



- 3 Numéros avec entre autres,
- *3 associations à la une* : UDAPEI 68, l'AF Sainte-Croix-en-Plaine, l'AF Ingersheim
- *3 activités de l'UDAF* : la médiation aidants/ aidés, le Rapport d'activités, la Maison l'Ancrage La lettre est transmise à l'ensemble du réseau ainsi qu'aux élus, partenaires institutionnels et associatifs.

COMMUNICATION AUX ELUS



- 13 Communiqués de Presse de l'UNAF
- La synthèse de la première étude nationale sur les gains socio-économiques de la Protection Juridique des Majeurs
- La lettre d'information de l'UDAF
- Remerciements

COMMUNICATION PRESSE / RADIO

○ 3 articles dans la presse locale et régionale pour promouvoir la médiation aidants / aidés, le parrainage de proximité et l'aide aux jeunes aidants.







- 2 interventions à la radio RDL
- L'aide aux jeunes aidants
- La médiation aidants / aidés



NOUVEAU SITE INTERNET UDAF68

2022

En 2021, l'UDAF 68 a participé aux différentes réunions des jeudis de la Com' organisées par l'UNAF.

Dans le cadre du chantier des sites internet Unaf Udaf Uraf, elle a choisi d'intégrer l'écosystème digital Unaf Udaf Uraf.

L'UDAF fera partie des 20 premières Udaf à se lancer dans ce nouveau chantier et son nouveau site sera en ligne au début de l'été 2022.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF

FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'UDAF 68 a organisé, le 23 septembre 2021 dans ses locaux à Colmar, un temps de formation « *Etre administrateur à l'UDAF 68* » à destination des nouveaux administrateurs de l'UDAF, mais plus largement à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Au programme:

- Les missions du réseau et le fonctionnement de l'UDAF 68
- Le rôle de l'administrateur au sein de l'UDAF 68
- La communication sur l'UDAF 68

4 administrateurs ont participé à ce temps de formation.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS FAMILIALES

FORMATION

Dans le cadre de l'Aide aux Aidants familiaux et du développement associatif, l'UDAF 68 a proposé aux associations familiales adhérentes une journée de formation, « Concevoir et mettre en oeuvre une action d'accompagnement des aidants », le lundi 29 Novembre 2021 dans les locaux de l'UDAF 68 à Colmar.

Cette formation, prise en charge par l'UDAF 68, était dispensée par l'Association Française des



Aidants et s'adressait aux associations familiales qui souhaitent proposer ou proposent déjà des actions en faveur des aidants.

Cette formation avait pour objectifs de disposer d'un cadre méthodologique pour la construction de projets à destination des proches aidants.

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Au sein de la Maison des Associations Familiales et des Familles (MAFF), l'UDAF 68 met, à disposition des associations, les salles de réunion, le bureau de permanence équipé informatiquement afin qu'elles puissent mener à bien leurs activités auprès des familles (réunions, permanences...) et assurer la vie associative (réunions de Conseil d'Administration...).

Les associations peuvent également occuper les locaux de la Rue de Soultz à Mulhouse.

En 2021, **6** Associations Familiales ont occupé les locaux pour des permanences, des groupes de parole, des réunions de travail et des formations (ASFMR, SOS PAPA 68, EFA 68, Amitiés Autisme, Jumeaux et Plus 68, France Alzheimer 68).



MISE À DISPOSITION DE VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE

L'UDAF 68, comme toutes les UDAF, est habilitée à accueillir des volontaires de service civique par le biais de l'agrément collectif dont bénéficie l'UNAF. Comme les années précédentes, elle a pu « mettre à disposition » 4 volontaires de service civique aux associations familiales.

L'UDAF 68 gère le volet administratif (mise en ligne de l'annonce, gestion des contrats, inscription à la formation civique et citoyenne obligatoire, paiement......) et reste en soutien aux Associations Familiales. L'Association Familiale sélectionne elle-même le candidat et assure le tutorat.



En 2021, le CDAFAL 68 a accueilli *Amadou*, *Véronique* et *Mamadou* sur Mulhouse et le Collectif Or du commun a accueilli *Romain* sur Andolsheim.

PARTENARIAT UDAF 68 / ASFMR

Depuis 2016, l'UDAF 68 et l'ASFMR ont formalisé leur rapprochement dans une convention de coopération. L'UDAF 68 soutient l'ASFMR sur la gestion financière et RH.

3

LES ACTIONS D'AIDE AUX FAMILLES HORS CONVENTION D'OBJECTIFS

Maison des Associations Familiales et des Familles

Information, Soutien, Orientation

Service de Médiation Aidants - Aidés

Service Social pour les personnes sourdes et malentendantes

Aide à la Mobilité



MAISON DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ET DES FAMILLES

INFORMATION, SOUTIEN, ORIENTATION

La Maison des Associations Familiales et des Familles, pilotée par l'UDAF 68, met au service des familles, les compétences de l'UDAF ainsi que celles de ses associations familiales. Elle a pour but de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information en leur proposant un point accessible, susceptible de les orienter rapidement et efficacement vers les dispositifs d'aide adéquats.

La MAFF se situe dans le même bâtiment que l'UDAF 68 à Colmar.

Dans le cadre du soutien aux familles, la MAFF regroupe quelques dispositifs gérés par l'UDAF 68 afin d'aider et de soutenir directement les familles.

Les professionnels de la MAFF réceptionnent les appels téléphoniques, fournissent les premières informations puis font le lien avec les professionnels concernés :

- ✓ Lutte contre les exclusions : Programme Renault Mobiliz
- ✓ Soutien à la parentalité : parrainage de proximité
- √ Aide aux tuteurs familiaux
- √ Aide aux aidants familiaux
- √ Médiation Aidants Aidés



La MAFF réceptionne également les demandes qui ne concernent ni la Protection Juridique des Majeurs, ni les services d'accompagnement éducatif et social de l'UDAF. Quand l'UDAF ne peut répondre à la demande par ses dispositifs, elle oriente l'interlocuteur vers ses associations familiales, vers d'autres associations partenaires ou cherche sur internet des acteurs pouvant apporter de l'aide. Lors de ces entretiens, le plus souvent téléphoniques, elle apporte une première écoute.



DES AIDANTS FAMILLIAUX POUR TOUS?

MÉDIATION AIDANTS - AIDÉS - EXPÉRIMENTATION

Ce projet expérimental vise particulièrement le développement d'actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes aidées, en accompagnant les conflits familiaux qui peuvent surgir entre les membres d'une famille, lors de la perte d'autonomie de l'un des leurs, ou lorsqu'une forme de dépendance survient.



Le premier semestre 2021 a été essentiellement consacré à

créer et faire vivre le service de médiation aidants et aidés à l'UDAF 68. Force a été de constater que le premier chantier était déjà de diffuser l'information qu'un service de médiation spécialisé existait sur le territoire afin de gagner en visibilité auprès des professionnels du secteur, dans un contexte sanitaire dégradé.

Progressivement, nous avons ciblé sur l'offre spécifique de médiation familiale aidants et aidés que nous proposons. Environ 1/3 des personnes qui ont eu un entretien d'information ont été orientées par l'ASFMR de Colmar et de Mulhouse. Une collaboration a pu se tisser entre nos services.

Des entretiens d'information ont eu lieu sans pour autant aboutir à des processus de médiation. L'une des problématiques est la complexité de ces situations et souvent un conflit enraciné depuis très longtemps. Ces informations n'ont pas abouti, la plupart du temps, car les personnes refusaient d'ouvrir le dialogue avec les autres parties prenantes.

19 entretiens d'information

Où? A l'UDAF 68 Colmar & Mulhouse
A domicile ou en visio

11 Entretiens préalables à la médiation

Les situations rencontrées : répartition financière des restes à charges en Ehpad, assurer la transparence de la gestion d'une habilitation financière, une relation parents/enfants compliquée, la gestion et mise en œuvre d'une habilitation familiale entre un jeune adulte sous protection et ses parents séparés, conflit au sujet de la gestion du patrimoine.

28
actions
de promotion



SERVICE SOCIAL POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES ET SOURDES

Afin de pallier le manque d'informations et d'accès aux droits des personnes sourdes et malentendantes, l'UDAF 68 a étudié, en 2021, la faisabilité de la mise en place d'un service à destination des personnes sourdes et malentendantes signantes (qui communiquent en langue des signes) et/ou oralisantes (qui communiquent verbalement).



Divers entretiens ont été menés avec les acteurs de terrains, associatifs et institutionnels. Les personnes sourdes et malentendantes ont été sollicitées par le biais de questionnaires.

Le service ouvrira en 2022 sous le nom « Info'Pi ». Le terme « pi » ayant un sens très significatif pour les personnes sourdes.

Une Assistante de Service Social ayant le Diplôme d'Etat, spécialisée « Médiatrice en Langue des Signes Française, LSF confirmée », accueillera les personnes en toute confidentialité et neutralité. Elle les accompagnera dans les démarches administratives et les informera sur les dispositifs existants. Elle procédera à l'ouverture des droits et à l'instruction des dossiers dans les différents domaines de la vie quotidienne comme la famille, le social, l'emploi, la santé, le logement, la retraite, le budget...

Le service proposera également des actions collectives sur diverses thématiques comme les risques psycho-sociaux, les addictions, les conduites à risque, ainsi que des actions de prévention en matière d'hygiène et de santé, comme les effets du cholestérol sur la santé ou la prévention de la déshydratation en été.

AIDE À LA MOBILITÉ

Le programme Renault MOBILIZ permet aux personnes aux faibles ressources de faire réparer ou entretenir leur voiture à bas prix dans les garages identifiés « Garages Renault solidaires » ou de souscrire une location longue durée avec option d'achat.

L'UDAF 68 qui participe au programme depuis 2014, étudie l'éligibilité des demandes de réparation pour tout le Haut-Rhin et les transmet aux garages solidaires. Elle transmet également les demandes de LOA auprès du club Mobilité de Renault.

- 6 demandes de réparation ont été transmises aux garages
- 6 demandes de LOA ont été transmises au club Mobilité

RENAULT SCLIDAIRE

7 demandes de réparation n'ont pas été transmises car non éligibles à la réparation en raison de l'âge de la voiture, du nombre de kilomètres ou de la marque (critères fixés dans le cadre du programme)

4

LES ACTIONS D'AIDE AUX FAMILLES CONVENTION D'OBJECTIFS

La Convention d'Objectifs 2016-2021

Lire et Faire Lire

Information et Soutien aux Aidants

Parrainage de Proximité

Usage responsable du numérique



LA CONVENTION D'OBJECTIFS

2016-2021



4 actions ont été menées en 2021 dans le cadre de la convention d'objectifs UNAF/UDAF 2016-2021. Celle-ci initialement prévue jusqu'au 31.12.2020, a été prolongée d'un an par avenant, soit jusqu'au 31.12.2021. La crise, empêchant le rassemblement de personnes, a fortement impacté les actions menées dans le cadre de la convention d'objectifs.



Toni, volontaire de service civique a effectué sa mission de service civique particulièrement au sein des dispositifs : Parrainage, aide aux aidants familiaux et usage responsable du numérique.

LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et Faire Lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques..). Les bénévoles, de plus de 50 ans, interviennent auprès de petits groupes d'enfants.

Les différentes vagues du Covid 19 ont fortement impacté Lire et Faire Lire. Nos bénévoles ont régulièrement suspendu les lectures pour cette raison. L'activité a fluctué selon les différentes périodes de l'année.

Les 30 bénévoles qui ont participé à la formation de la « **lecture à voix haute aux enfants** » ont été satisfaits par son contenu. Ils ont pu acquérir des méthodes et techniques (importance de la préparation de la séance, moduler sa voix pour capter l'auditoire).



63 BÉNÉVOLES ACTIFS

4 BÉNÉVOLES RELAIS

30 STRUCTURES

1104 SÉANCES DE LECTURE

3 JOURS DE FORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

4 PARTICIPATIONS À DES LECTURES PUBLIQUES



INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS

SITE INTERNET PAROLES DE FAMILLES 68



Le site internet "Paroles de familles" (www.aidants68.fr) s'inscrit dans une démarche de soutien aux solidarités familiales.

Il recense les aides et dispositifs existants dans le Haut-Rhin (soutiens financiers, soutien moral, aides à domicile, aides à l'extérieur, droits aux congés et à la retraite, offres de répit,

de repos et de bien-être, calendrier des actions).

Actions

- Alimentation et mise en ligne du nouveau site internet www.aidants68.fr (3 230 visiteurs)
- Actualisation régulière du site
- O Ecoute et information par téléphone (42 appels)
- Réalisation d'une brochure présentant le site
 Diffusion sur tout le Haut-Rhin (340 médecins)
- O Promotion des actions lors des forums de la maladie d'Alzheimer à Muntzenheim et Guebwiller, salon des seniors à Guebwiller, des acteurs de la Santé Mentale à Colmar

Avec le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace

Vous vous occupez d'un proche en situation de handicap, malade ou dépendant du fait de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral Le soutien moral In un marie de l'âge ? Vous n'êtes pas seuls ! Le soutien moral Le sou

NOUVEAU

PROJET

AIDE AUX JEUNES AIDANTS

Face à l'absence d'offre de soutien aux jeunes aidants sur le Haut-Rhin, l'UDAF 68 a choisi de construire des offres de répit et de moments d'échanges à destination des jeunes aidants.

- O Soutien de l'ARS (Conférence des Financeurs) pour l'organisation d'ateliers à destination des jeunes aidants (ateliers reportés à 2022)
- Actions de sensibilisation des différents acteurs lors de la journée nationale des aidants (wébinaire), de petits-déjeuners partenarials ou de rencontres.
- O Signature de la charte d'engagements réciproques avec JADE (Jeunes Aidants Ensemble)



PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Avec le parrainage de proximité, un enfant partage du temps avec un parrain et/ou une marraine qui habite(nt) près de chez lui. Ces temps partagés lui apportent une ouverture, des activités, des repères supplémentaires dans le monde d'adulte. Il permet aux parents de l'enfant de se libérer du temps pour le bien-être de la famille, d'enrichir la relation parent/enfant, d'élargir le cercle social.

L'UDAF 68 étudie les demandes et projets de parrainage (visite à domicile), met en lien et accompagne le parrainage dans le cadre de la convention signée entre les parties.

| ENTRETIENS À DOMICILE FAMILLES | 4 |
|---|----|
| ENTRETIENS À DOMICILE PARRAINS | 11 |
| DEMANDES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL | 3 |
| ACCOMPAGNEMENT DES PARRAINS/ FAMILLES PAR TÉLÉPHONE, MAIL ET VISIO | 50 |



50 déplacements

Développement du parrainage de proximité au bénéfice des enfants accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Mise en place d'une procédure interne pour les parrainages d'enfants placés & réalisation de documents de travail
- Rencontres avec les établissements d'accueil (demande des établissements mais aussi des candidats parrains à parrainer des enfants placés).

Durant l'année 2021, le parrainage a profité à 8 enfants

- 3 enfants placés en établissement
- 4 enfants vivant dans un foyer monoparental
- 1 enfant vivant avec ses deux parents

(+ 2 parrainages se sont formalisés au tout début 2022)





Avec le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace

TEMPS FORT - SORTIE À L'ECOMUSÉE D'ALSACE avec les parrains, marraines, familles et candidats parrains.

« Nous avons passé une très belle journée et vraiment cette rencontre nous conforte dans notre envie de parrainer un enfant » (future marraine).

USAGE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE

L'UDAF 68 a réalisé une mallette de prévention numérique qu'elle met à disposition des associations familiales adhérentes. Cette mallette permet de proposer à leurs membres des rencontres au sujet du numérique et d'aborder la question de la prévention numérique.

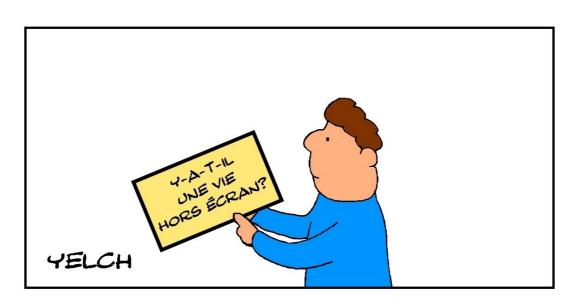
Les livres et les jeux qui composent le kit, s'adressent à différentes tranches d'âge des plus jeunes aux adultes. Pour les plus jeunes, l'UDAF a choisi des livres qui



traitent de la télévision, du portable, etc. Pour les adolescents, un jeu de société qui permet de faire de la prévention et interroge des sujets tels que le droit, la cyber-protection ou le cyber-harcèlement. Pour les adultes, un jeu permettant d'aborder la



gestion du numérique dans les familles, de croiser leurs regards et leurs pratiques éducatives. Les associations peuvent ainsi proposer des ateliers pour les enfants et adolescents ou à destination des parents et leurs enfants. Enfin, le kit comprend un guide d'accompagnement de 29 pages , réalisé par l'UDAF, qui décrit les bonnes pratiques du numérique.



LES JEUNES ET LES ÉCRANS

5

PROTÉGER LES FAMILLES

Le pôle Protection Juridique des Majeurs



LE PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Le Service de Protection Juridique des Majeurs a pour finalité la gestion des mesures de protection des majeurs confiées par les Juges des Contentieux de la Protection dans le respect de leur autonomie, leurs capacités, leur intégrité et leur liberté.

Les mesures de protection concernent les biens et/ou la personne. Diverses circonstances peuvent entraîner la nécessité de protéger des personnes adultes. **Nécessité** : doit être indispensable et répondre à un réel besoin de la personne

SUBSIDIARITÉ: n'est prononcée qu'à défaut d'autres solutions moins

3 PRINCIPES

contraignantes

PROPORTIONNALITÉ: doit être adaptée et ajustée à la situation de la personne

| MESURES SUIVIES AU COURS DE L'ANNÉE | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE MAJ | 37 | 33 |
| MANDAT SPÉCIAL - SAUVEGARDE DE JUSTICE | 29 | 27 |
| CURATELLE - RÉGIME D'ASSISTANCE | 1178 | 1158 |
| Curatelle Simple Curatelle renforcée | 74 1104 | 75 1083 |
| TUTELLE - RÉGIME DE REPRÉSENTATION | 642 | 613 |
| MESURES AD'HOC | 22 | 21 |
| MESURES DE SUBROGÉ TUTEUR/CURATEUR | 21 | 22 |

Notre mission s'adresse à des personnes majeures, vivant seules ou en famille, de manière autonome ou non. Au 31 Décembre 2021, le service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 68 suivait **1796** mesures soit, 45 mesures de plus qu'au 31 Décembre 2020.

En 2021, ce sont environ 800 000 personnes qui font l'objet d'une mesure de protection juridique sur l'ensemble du territoire national contre 700 000 fin 2017.

En 5 ans, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est significative et ne concerne pas seulement notre service mais l'ensemble du territoire.

L'ORGANISATION

LE SECTEUR D'INTERVENTION :

La compétence du Service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 68 s'étend sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Pour ce faire, 35 délégués mandataires assermentés, et 2 adjoints au Chef de Service, couvrent le territoire, soutenus de façon transversale par du personnel administratif.

Ces professionnels sont encadrés par 2 Cheffes de Service et répartis sur 2 sites : Mulhouse et Colmar.

L'ACTIVITÉ DES MANDATAIRES :

Elle se décline en 2 pôles : le pôle établissement avec 5 délégués mandataires et le pôle autonomie avec 30 délégués mandataires.

Le ratio du nombre de dossiers par délégué mandataire n'est pas le même entre ces deux pôles.

En effet, il est de 52 dossiers par ETP pour le pôle autonomie et de 98 dossiers pour le pôle établissement. Nos financeurs considèrent que les personnes protégées qui résident en structure d'hébergement (FAM, MAS, EHPAD, etc..) bénéficient déjà d'un accompagnement par la structure pour le quotidien et les affaires courantes et nécessitent par conséquent un accompagnement plus allégé que les personnes protégées en milieu autonome.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES



L'étude de la répartition par sexe révèle une sur-masculinité parmi les personnes dont la mesure de protection est confiée au service de PJM de l'UDAF.

Une part conséquente des personnes suivies est durablement installée dans une forme de précarité économique.

| COMPOSITION | DES R | ESSOURCES |
|--------------------|-------|------------------|
|--------------------|-------|------------------|

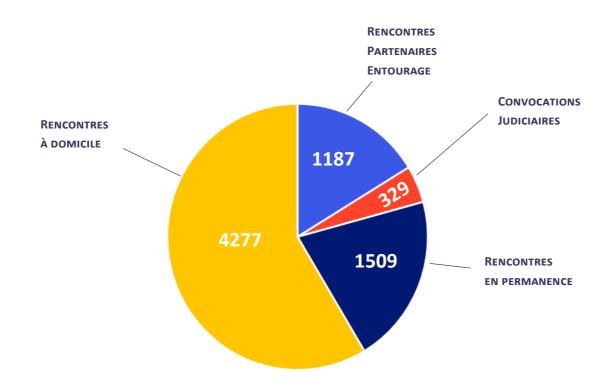
| ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) | 656 |
|---|-----|
| AAH + MAJORATION POUR LA VIE AUTONOME | 342 |
| PENSIONNÉS RETRAITÉS | 177 |
| SALARIÉS | 189 |
| ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ | 92 |
| AAH + PA | 90 |
| RSA | 73 |
| ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES | 94 |
| PRIME D'ACTIVITÉ | 33 |

Sur l'ensemble des personnes suivies, presque 60 % perçoivent des ressources inférieures ou égales au seuil de pauvreté fixé par l'Union Européenne à 12 312 €/an.

LES FINS DE MESURE

| | Décès | MAINLEVÉES | DESSAISISSEMENTS | TOTAL |
|------|-------|------------|------------------|-------|
| 2019 | 62 | 35 | 45 | 142 |
| 2020 | 75 | 21 | 27 | 123 |
| 2021 | 74 | 26 | 30 | 130 |

VISITES ET DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2021



Le télétravail s'est poursuivi en 2021 et a fait l'objet de constants ajustements en fonction de l'état sanitaire et des différentes mesures prises par le gouvernement.

Il représente 19 % de notre activité, ce qui démontre bien qu'il ne répond que partiellement à nos missions et que les rencontres (à domicile, au bureau, avec l'entourage proche et les partenaires) gardent une grande importance au sein des mandats.

Les missions d'un service PJM sont très larges et varient en fonction des situations des personnes accompagnées et les MJPM interviennent sur des domaines très différents.

Parmi ces particularités, il y a :

- La remise d'argent en mains propres, initiée il y a quelques années, répond à un réel besoin pour les personnes résidentes en structure d'hébergement type EHPAD, mais est aussi de plus en plus utilisée lors de rupture avec les banques, notamment lorsque ces dernières décident de clôturer les comptes suite à des incidents avec le majeur protégé.

En 2021, l'UDAF a effectué 387 remises d'argent en mains propres dont 320 pour les bénéficiaires accompagnés au sein du pôle établissement. Cette mission est assurée par les professionnels de nos services mais aussi par le réseau de bénévoles de l'UDAF.

Sur le secteur de Ste-Marie-aux-Mines et du Val d'Orbey, c'est toujours un bénévole qui le fait chaque mois, et sur le secteur de Colmar et Guebwiller, ce sont les délégués mandataires.

- La réalisation de demandes d'admission en soins psychiatriques par un tiers dans le cadre de la loi du 05 juillet 2011. En effet, nous sommes régulièrement sollicités par les hôpitaux et l'entourage du majeur protégé pour établir cette demande de tiers lorsque l'état de santé de ce dernier nécessite une hospitalisation sans consentement.

En 2021, nous avons réalisé au total 25 demandes de SDT (14 pour le secteur sud et 11 pour le secteur nord).

FAITS MARQUANTS

LES RENCONTRES PARTENARIALES

Après une année particulière marquée par la crise sanitaire qui a bousculé notre manière de travailler, 2021 a été l'année où les équipes ont tenté de reprendre une activité davantage dans les normes et, notamment, sur le plan partenarial qui a souffert de cette période où la communication était devenue plus difficile.

Aussi, plusieurs rencontres partenariales ont eu lieu courant 2021 avec différents services dans l'objectif de rappeler les missions du service PJM, ses limites, de reposer le cadre de nos interventions mais surtout de mieux se connaître, d'échanger autour de nos pratiques respectives (organisation, fonctionnement, spécificités) et donc d'améliorer les liens entre les professionnels.

Ces rencontres sont essentielles car elles favorisent une meilleure articulation des interventions de chacun et apportent réellement une complémentarité dans la prise en charge de la personne protégée.

Cette complémentarité et ce travail en réseau sont d'autant plus importants au regard de la complexité des situations et de l'isolement d'un grand nombre de nos bénéficiaires.

En 2021, le service de PJM a rencontré :

- les responsables et Chefs de service des SAVS du département du Haut-Rhin
- les Chefs de service et leurs adjointes des Espaces solidarité de MULHOUSE (CEA)
- le SAMSAH ALISTER

LES RENCONTRES AVEC LES MAGISTRATS

En 2021, la Cheffe de service de la PJM de Colmar et le responsable comptable ont rencontré la greffière du Tribunal Judiciaire de Colmar pour harmoniser les pratiques autour des comptes rendus de gestion.

En novembre 2021, l'équipe de mandataires intervenant sur le Tribunal de Proximité de Thann, accompagnée du Responsable comptable et de la Cheffe de service de la PJM Sud, ont rencontré le Magistrat et les greffières du Tribunal.

Ces rencontres ont tout leur sens, notamment en cas de changement de Magistrat et / ou de greffiers, car elles permettent de présenter les professionnels et d'échanger autour du fonctionnement du service et d'adapter les outils de travail communs.

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Le service PJM de l'Udaf est dorénavant clairement identifié comme terrain professionnel par les différents organismes de formation du champ de l'intervention sociale et est soucieux d'accorder un réel intérêt aux enjeux de l'alternance en faisant partager et remonter son savoir et ses expériences.

L'accueil de stagiaire s'est poursuivi en 2021 et nos professionnels ont accueilli 4 stagiaires au total : 3 CESF et 1 ASS réparties sur les 2 sites.

L'accueil de stagiaires est pour nos services à la fois un enjeu sur le plan de la transmission du savoir-faire et de la découverte du métier de MJPM, mais il permet aussi de pressentir d'éventuels futurs collaborateurs.

LES COMMISSIONS MARIAGES/PACS ET IMMOBILIÈRES

Ces commissions pluridisciplinaires, composées du Directeur général, d'un Chef de service PJM, d'une Juriste et enfin du mandataire en charge du dossier, statuent sur les demandes de mariage, mais également, depuis 2020, sur les questions de ventes ou d'acquisitions immobilières des majeurs protégés.

Même si depuis la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, l'accord du tuteur n'est plus requis pour le mariage et / ou le PACS, ces commissions permettent de prendre une décision collégiale et de rendre un avis éclairé dans l'intérêt de la personne et de son patrimoine.

En 2021, ces commissions se sont réunies 7 fois à Colmar et 6 fois à Mulhouse.

COMMISSION DE SURENDETTEMENT:

Chiffres BDF:

- Nombre de réunions pour le Haut-Rhin en 2021 : 24 (dont 23 avec une représentation UDAF)
- Nombre de dossiers déposés en 2021 : 1 362
- Nombre de dossiers déclarés recevables en 2021 : 1 346
- Nombre de dossiers traités en 2021 : 1 468 dont 40,5 % de mesures imposées avec ou sans effacement partiel / 6,7 % de plans conventionnels / 45,1 % de rétablissement personnel / 5,1 % de clôtures / 2,6 % d'irrecevabilité.



CERTAINS SE MÉFIENT DU MARIAGE

L'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Actuellement, la moitié des mesures de protection est confiée aux familles qui les exercent gratuitement au titre de la solidarité familiale

Ces personnes n'ont pas forcément reçu de formation et peuvent se retrouver désemparées face aux obligations légales et administratives à remplir (comptes de gestion, inventaires....).

Pour faciliter l'exercice de la mesure, la loi permet aux tuteurs familiaux de bénéficier, à leur demande, d'informations et de soutien.

L'UDAF 68, forte de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire au niveau des mesures de protection juridique, propose son aide aux tuteurs et curateurs familiaux depuis mars 2016.

Ainsi, le Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux est conçu pour accueillir et informer tous ceux qui se trouvent confrontés à la mise en place ou à l'exercice d'une mesure de protection pour un proche, en leur permettant d'assumer cette responsabilité dans les meilleures conditions.



Une juriste
et
une déléguée mandataire

ACTIVITÉS DU SERVICE

| Premiers entretiens réalisés dans les locaux de l'UDAF 68 | 21 |
|---|----|
| ENTRETIENS DE SUIVI | 4 |
| PREMIERS ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES | 47 |
| ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES DE SUIVI | 6 |
| ENTRETIENS LORS DE LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE | 5 |

Durée moyenne des entretiens

• dans les locaux : 60 minutes

• téléphoniques : 30 minutes

Les professionnelles du service ont participé aux manifestations suivantes :

- Journée Alzheimer à Guebwiller
- Semaine bleue sur la psychiatrie
- Salon des seniors à Guebwiller

Fait marquant

Décembre 2021 : Mise en place d'une permanence téléphonique les mardis entre 9H et 12H00

6

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Le pôle

Aide & Accompagnement Educatif et Social



LE PÔLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL







L'ACTIVITÉ DU PÔLE

Le pôle regroupe, en une seule entité, l'exercice de différentes missions d'aide et d'accompagnement, que ce soit dans le cadre judiciaire de la protection de l'enfance (MJAGBF Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial), administratif et contractuel (MASP 2 Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) et ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) ou du dispositif de prévention du surendettement (PCB Point Conseil Budget) ainsi que dans celui de l'insertion dans le logement (AVDL Accompagnement Vers et Dans le Logement) et de l'action logement services (AL) et enfin dans le cadre de l'habitat inclusif (familles gouvernantes SEQUOIA). Le service développe également des actions de soutien à l'éducation budgétaire dans le cadre d'une convention d'Aide Educative et Budgétaire (AEB) en faveur des agents du Ministère de la Justice, des Armées et de l'Education nationale.

L'ORGANISATION

La compétence du service AAES s'étend sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

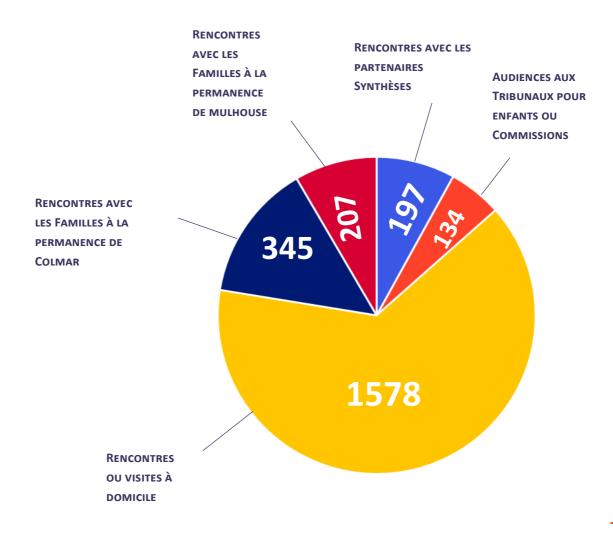
Soutenue par 2 secrétaires, l'équipe de travailleurs sociaux composée de 5 déléguées aux prestations familiales et 5 référentes en accompagnement social et budgétaire intervient de manière sectorisée. L'une d'entre elles exerce également la fonction de coordonnatrice dont les missions principales sont d'apporter un soutien technique et de veiller à la coordination des activités d'une partie des dispositifs.

Depuis 2021, selon une répartition définie par secteur, 2 coordinateurs assurent le développement du dispositif Familles Gouvernantes Séquoia et prennent en charge les logements inclusifs. Pour y parvenir, l'un deux est assisté par l'intervention d'une aide médico-psychologique. L'ensemble des missions de ces professionnels est encadré par un Chef de service qui s'assure de la conformité des réponses apportées au regard des objectifs fixés par convention et/ou retenus dans le projet de Service.

NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS

| MESURES AU COURS DE L'ANNÉE | 2021 | 2020 |
|---|------|------|
| MJAGBF - MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL | 143 | 148 |
| MASP - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ | 61 | 50 |
| ASLLI - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT INDIVIDUEL | 50 | 35 |
| ACTION LOGEMENT SERVICES | 36 | 33 |
| ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT | 23 | 17 |
| POINT CONSEIL BUDGET | 40 | 40 |
| AEB - ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET BUDGÉTAIRE | 19 | 16 |

VISITES ET DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2021



LA MESURE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL - MJAGBE

La MJAGBF est une mesure d'assistance éducative relevant du champ de la protection de l'enfance. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants lorsque les prestations familiales et le RSA majoré ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

Le délégué aux prestations familiales conduit une action éducative et budgétaire auprès des parents visant la réappropriation de leur fonction parentale et une gestion autonome des prestations familiales. La MJAGBF est complémentaire aux autres actions éducatives, telles que les mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou les mesures de placement.

Au cours de l'année 2021, nous avons accompagné **143** familles dont **388** enfants sur le territoire du Haut-Rhin :

- Nouvelles mesures: 16 (9 Tribunal pour Enfants Colmar, 7 TPE Mulhouse)
- Renouvellements: 87
- Fin de mesures : 41 (14 Tribunal pour Enfants Colmar, 27 TPE Mulhouse)

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES

SITUATION DES FAMILLES

| MONOPARENTALES | 99 |
|----------------|----|
| EN COUPLE | 21 |
| RECOMPOSÉES | 7 |
| Nucléaires | 16 |

TRANCHES D'AGE DES ENFANTS



RESSOURCES PRINCIPALES DES FAMILLES

Allocations familiales pour **52** familles

Le RSA pour **81** familles

37 familles perçoivent un salaire

Allocation de soutien familial pour 12 familles

Malgré tout l'intérêt de cette mesure pour protéger les enfants, tout en soutenant les parents, nous constatons une baisse significative du prononcé des MJAGBF, tant sur le Haut-Rhin que sur le territoire national. L'absence de connaissance de l'existence de cette mesure à différents niveaux, départemental, judicaire, professionnel, est un réel frein pour les familles qui pourraient en bénéficier.

Une campagne de sensibilisation et d'information nationale sur son objet relèverait des politiques publiques.

81 % des familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ce qui vient corroborer le fait que les familles sont durablement installées dans la précarité financière.

La spécificité de la MJAGBF est d'apporter une attention particulière aux effets de la vulnérabilité financière et sociale des familles suivies. C'est la seule mesure judiciaire de protection de l'enfance qui se met en place à partir des conditions de vie des enfants.

LES FINS DE MESURE

| GESTION BUDGÉTAIRE SATISFAISANTE | 13 |
|---|----|
| ABSENCE DE PRESTATIONS FAMILIALES | 7 |
| DÉMÉNAGEMENT (AUTRE DÉPARTEMENT) | 9 |
| NON COLLABORATION | 1 |
| ORIENTATION PJM | 1 |
| AUCUN RENOUVELLEMENT DE LA PART DU JUGE | 3 |

Les mesures sont levées par le Juge des Enfants en raison du placement des enfants, lorsque les prestations familiales ne sont pas maintenues aux parents, lorsque les raisons ayant conduit à la mise en place d'une mesure ne le justifient plus.

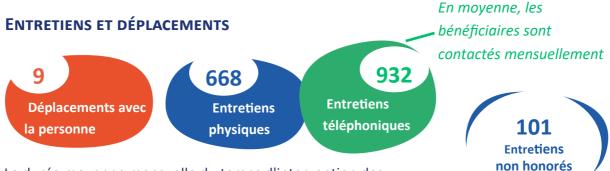
LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ - MASP

La MASP est une mesure administrative ouverte à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont « la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources » (CASF artL.271-1). Elle prend la forme d'un contrat conclu entre la personne et le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Au cours de l'année 2021, par délégation de la Collectivité Européenne d'Alsace, nous avons suivi **61** mesures :

- 30 nouvelles mesures
- 36 reconductions
- 19 fins de mesure

- 2 mesures annulées
- 7 arrêts anticipés



La durée moyenne mensuelle du temps d'intervention des référents MASP 2 est de **3h30 minutes**.

LES PRESTATIONS SOCIALES PERÇUES ET GÉRÉES

| RSA | 29 |
|------------------------------------|----|
| RSA + Prestations familiales | 13 |
| ALLOCATIONS AUX ADULTES HANDICAPÉS | 16 |
| ALLOCATION VIEILLESSE | 3 |

69 % des ménages accompagnés sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Le référent MASP 2 est également référent R.S.A. lorsque le Contrat d'Engagement Réciproque porte sur un accompagnement social global sans orientation professionnelle.

29 Personnes ont été concernées en 2021 par cette orientation.

LES FINS DE MESURE

Nous constatons, au cours de ces dernières années, une proportion plus importante de fins de suivis orientées vers un dispositif de protection juridique des majeurs.

Le temps de l'accompagnement MASP2 permet de favoriser l'adhésion de la personne à bénéficier d'une mesure plus contraignante mais nécessaire au regard de ses difficultés à agir par elle-même.

| AUTONOMIE BUDGÉTAIRE RETROUVÉE | 7 |
|--------------------------------|---|
| ORIENTATION PJM | 6 |
| PLUS ÉLIGIBLES | 3 |
| REFUS DE SIGNATURE | 2 |
| ORIENTATION MJAGBF | 1 |

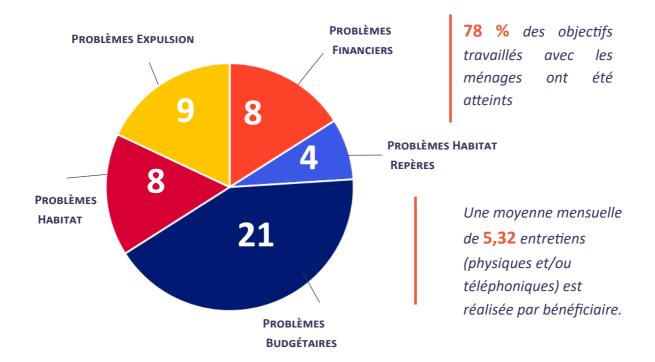
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT INDIVIDUEL - ASLLI

L'ASLL individuel est un dispositif qui peut concerner les ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, en accord avec l'article 1 de la Loi Besson n° 90-449 du 31/05/90 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Suite à l'appel à projet FSL de la CEA, l'UDAF 68 a été retenue pour exercer des mesures ASLLI. La mise en œuvre de ce dispositif fait l'objet d'une convention. La CEA finance des mesures d'ASLLI d'une durée de 3 à 6 mois.

Au cours de l'année 2021, nous avons accompagné **50** ménages sur le territoire du Haut-Rhin, représentant, pour l'année, un total de **211** mois d'intervention.

PROBLÉMATIQUES REPÉRÉES



16

Mesures « accès » pour l'installation dans le logement

34

Mesures pour le « maintien » dans le logement

PROFIL DES MENAGES

| RSA | 23 |
|-----------------------------------|----|
| SALAIRE | 8 |
| ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS | 4 |
| RETRAITE | 5 |
| INDEMNITÉ JOURNALIÈRE | 1 |
| PENSION INVALIDITÉ | 2 |
| ALLOCATION CHÔMAGE | 7 |

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT - AVDL

Dans le cadre d'un fonds national d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, une convention, signée en juin 2021, entre l'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin et l'UDAF 68, définit un programme d'intervention.

La Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) est le prescripteur des mesures à prendre en charge. Elle donne un avis et des recommandations.

Au terme de l'expérimentation menée ces dernières années, le service AAES a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2021 pour continuer à exercer des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement à destination des ménages non Dalo.

Au cours de l'année 2021, sur **23** ménages orientés, **6** ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement renforcée pour une durée moyenne de 6 mois.

OBJECTIFS:

Les actions engagées s'adressent à des ménages éprouvant des difficultés particulières, notamment sociales et financières, les empêchant d'accéder à un logement ou à s'y maintenir.

A travers un accompagnement soutenu, ce dispositif permet, soit d'aider les familles les plus fragiles dans la recherche d'un logement adapté, soit, pour celles déjà installées, de résoudre des difficultés financières et/ou administratives afin de s'y maintenir.

7 ménages étaient menacés par une procédure d'expulsion. Ces procédures ont toutes été suspendues pour les motifs suivants : 4 pour signature plan d'apurement, 2 pour dette soldée et 1 pour jugement avec délai de paiement.

Les ménages accompagnés sont majoritairement composés de familles monoparentales ou de couples avec enfants.

L'endettement des ménages est l'une des constantes retrouvées dans tous les accompagnements.

L'ACTION LOGEMENT SERVICES - ALS

Dans le cadre de la convention signée entre l'ALS et notre service, nous exerçons une mission d'accompagnement social et soutenons ainsi des salariés dont les difficultés ont une incidence sur le logement.

Au cours de l'année 2021, suite à l'orientation de personnes par le CIL-PASS Assistance de l'ALS, nous en avons accompagnées **36** pour un total de 152 mois d'intervention

- dans le cadre d'un accompagnement lié au logement
- dans le cadre d'un accompagnement sur la problématique budgétaire

L'Accompagnement Educatif et Budgetaire - AEB

Dans le cadre de conventions passées entre les Ministères des Armées et de l'Education nationale, l'UDAF 68 met en place des mesures AEB.

Au cours de l'année 2021, 19 personnes ont bénéficié d'un accompagnement.

- 15 accompagnements (Ministère des Armées) pour un total de 53 mois d'intervention
- 4 accompagnements (Ministère de l'Education nationale)

Deux interventions collectives à destination des Régiments de marche du Tchad ont été réalisées.

LE POINT CONSEIL BUDGET - PCB

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une nouvelle convention 2019-2021 Point Conseil Budget signée entre l'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin et l'UDAF 68, définit les missions à mettre en place sur le territoire.



Notre intervention représente principalement une aide à la constitution de dossiers de surendettement à destination de la Banque de France.

Les actions collectives devant être menées conjointement avec la Banque de France, Aleos et Face d'abord en 2020 puis en 2021, ont dû être reportées une nouvelle fois en raison de la crise sanitaire.

entretiens dans les locaux de l'UDAF 68 dont 14 suivis réalisés

4 entretiens téléphoniques

13 entretiens annulés ou non honorés

LE SERVICE AAES

A l'exception du pôle dédié à l'exercice des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, nous constatons une augmentation de l'activité par dispositif.

Si les confinements successifs ont produit des effets collatéraux cumulés non négligeables sur les personnes suivies , nous observons que les aides déployées en 2021 par les services de l'Etat et de la Collectivité Européenne d'Alsace, ont permis de limiter une dégradation plus importante des conditions de vie des ménages orientés.

Concomitamment aux amortisseurs financiers octroyés, la dynamique impulsée par l'équipe AAES a, de manière générale, contribué à l'amélioration des situations de familles accompagnées durant la crise sanitaire.

Il convient néanmoins de constater que, tous dispositifs confondus, les personnes suivies sont, pour la plupart, durablement installées dans la précarité, qu'elle soit énergétique, financière et/ou liée au logement. De part leur cadre d'intervention, les référentes et/ou déléguées aux prestations familiales assurent un rôle essentiel auprès des personnes accompagnées afin que ces dernières puissent agir par elles-mêmes sur leurs difficultés.

LES FAMILLES GOUVERNANTES - SEQUOIA

Un accompagnement adapté : le SEQUOIA (Service d'Entraide QUOtidienne pour l'Insertion Adaptée).

Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique ayant des

difficultés à investir de manière durable un logement de façon autonome et à assumer les actes de la vie quotidienne. Chaque jour, une employée nommée « Gouvernante » est présente dans les appartements pour assurer l'accompagnement des 41 locataires occupant les 11 logements dans 4 villes du département : Sainte-Marie-aux-Mines, Colmar, Mulhouse, Altkirch (Maison l'Ancrage).

En complément de l'accompagnement dans les actes de la Vie Quotidienne, elle est aussi un agent de (re)-socialisation : elle sert de



médiateur dans les relations entre les membres du groupe, et favorise aussi le lien social avec l'extérieur. La gouvernante exerce également une surveillance des suivis médicaux. Elle veille au bien-être de chacun.

Tout est mis en œuvre pour que les personnes accueillies retrouvent le sens de leur dignité.

RÉORGANISATION DU DISPOSITIF

Suite à l'ouverture de la Maison l'Ancrage à Altkirch en septembre 2021, un second poste de coordinateur a été créé. Désormais, la gestion des logements est répartie par secteur géographique entre les 2 coordinateurs :

- Le secteur Nord concerne les villes de Ste-Marie-aux-Mines et Colmar
- Le secteur Sud concerne les villes de Mulhouse et Altkirch (Maison L'Ancrage)

En cas d'absence, les coordinateurs sont binômes l'un de l'autre. Chacun d'entre eux assure une mission spécifique en sus de sa fonction principale : celui du secteur Sud effectue la planification de l'ensemble du dispositif, celui du secteur Nord est référent éducatif pour l'ensemble du dispositif.

LA MAISON L'ANCRAGE

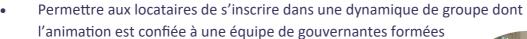
La Maison l'Ancrage est un logement dit inclusif destiné à des personnes présentant un syndrome de Korsakoff dont le manque d'autonomie, pour accomplir certains actes de la vie quotidienne, nécessite d'être compensé par un accompagnement adapté.

OUVERTURE 2021

Au sein d'un collectif réduit, chaque locataire dispose d'une chambre particulière et partage avec ses colocataires d'autres pièces de vie commune.

La Maison l'Ancrage vise plusieurs objectifs :

- Garantir un espace de vie adapté aux besoins de la personne en lui permettant d'évoluer dans un cadre soutenant et sécurisant
- Permettre de retrouver une vie la plus « normale » possible, tout en favorisant son insertion active dans la cité



 Proposer un accompagnement individuel et respectueux des particularités de chacun



Spécificités de la Maison l'Ancrage :

- Un accompagnement assuré par des auxiliaires de jour et de nuit mises à disposition de l'ADMR (convention UDAF-ADMR)
- La présence d'une Aide Médico-Psychologique employée par l'UDAF 68 dont la mission principale est de contribuer au maintien de la vie sociale et au bien-être des locataires. Elle est présente du lundi au vendredi.

LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES ET DONNÉES STATISTIQUES SECTEUR NORD

4 ENTRÉES EN 2021

| SEXE | 3 HOMMES / 1 FEMME | 5 SORTIES EN 2021 | | |
|----------------------------|---|-------------------|----------------------------|--|
| PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE | 2 HAUT-RHIN | 2 | Admission en établissement | |
| ORIGINE DE LA | 2 BAS-RHIN 3 CENTRE HOSPITALIER | 1 | DÉCÈS | |
| DEMANDE | SPÉCIALISÉ | 1 | LOGEMENT AUTONOME | |
| | 1 SERVICE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS | 1 | EXCLUSION | |

Au cours de l'année 2021, l'UDAF 68 a dû orchestrer différents déménagements afin de répondre à une demande du bailleur social, mais également par souci d'amélioration du cadre de vie des locataires concernés par ces changements.

A Sainte-Marie-aux-Mines:

- ◆ Déménagement d'un appartement à un autre plus fonctionnel
- ◆ Fermeture / ouverture d'un appartement plus adapté

A Colmar:

Ouverture d'un nouvel appartement plus fonctionnel

LES MOUVEMENTS DES LOCATAIRES ET DONNÉES STATISTIQUES SECTEUR SUD

4 ENTRÉES EN 2021

| SEXE | 3 HOMMES / 1 FEMME | |
|----------------------------|--|----------------------------------|
| PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE | HAUT-RHIN | En 2021, l'év l'ouverture de |
| ORIGINE DE LA DEMANDE | 3 CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ 1 MANDATAIRE | Aucun mouver sur le Sequoia I |

En 2021, l'événement principal est l'ouverture de la Maison l'Ancrage.

Aucun mouvement départ ou arrivée sur le Seguoia Belfort à Mulhouse.

LES CONVENTIONS / PARTENARIAT

Le dispositif Sequoia s'appuie sur un partenariat déjà conventionné avec :

- O La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la CEA
- O Le Service d'Aide à Domicile ADMR
- O L'ARS dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional

En 2021, l'UDAF 68 a contracté de nouveaux partenariats :

- Une convention a été mise en place sur le secteur d'Altkirch avec le Centre Médical du Roggenberg et le cabinet infirmier pour le suivi somatique des locataires.
- Pour le secteur Nord, une rencontre a eu lieu en 2021 avec le Centre Socioculturel du Val d'Argent afin d'étudier les possibilités de partenariat. Les limitations sanitaires n'ont pas permis de concrétiser des actions communes mais une volonté de rapprochement a été en tous cas exprimée de la part des 2 parties.
- Habitats de Haute-Alsace a mis à notre disposition une salle de réunion qui a permis de maintenir des rencontres mensuelles avec les gouvernantes de Ste-Marie-aux-Mines.

PROJETS POUR L'ANNÉE 2022

La réfection de logements à Mulhouse n'a pu être menée à bien, elle est reportée pour le printemps 2022.

Nous projetions, l'année dernière, de vouloir reprendre les actions de collaboration avec les réseaux santé des trois territoires, ainsi que les activités physiques. L'année 2021, encore assez chaotique, ne nous a pas permis d'atteindre ces objectifs, nos partenaires ont également subi les mêmes difficultés que l'UDAF. Pour 2022, nos objectifs restent les mêmes : mettre en place des actions dans le domaine de la santé afin d'améliorer ou de maintenir une qualité de vie, les comorbidités étant souvent source de graves problèmes de santé pour les locataires.

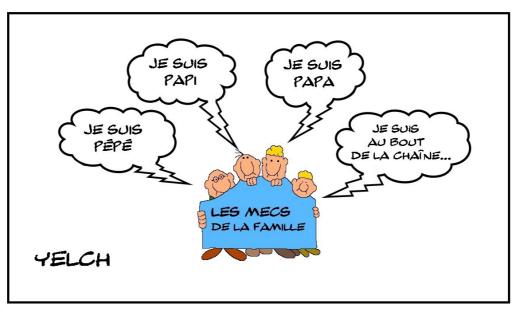


PHOTO DE GROUPE

7

LES SERVICES SUPPORTS

Le Service Placement Le Service Juridique Le Service Comptabilité



LE SERVICE PLACEMENT _____

L'équipe du Service Placement apporte son soutien aux délégués mandataires pour réaliser les opérations bancaires dans le respect des règles de droit, en particulier des :

- mouvements sur les comptes de placement
- commandes de cartes de retrait
- ouvertures /clôtures de comptes
- transferts de comptes
- assurances vie : souscription, clôture, rachat partiel / total
- placements

| COURRIERS AUX BANQUES | 356 |
|----------------------------------|-----|
| ORDRES DE VIREMENT | 456 |
| REQUÊTES ADRESSÉES AUX TRIBUNAUX | 219 |
| CONSEILS EN PLACEMENT | 122 |

Conseils aux délégués dans les opportunités de placement

LE SERVICE JURIDIQUE -

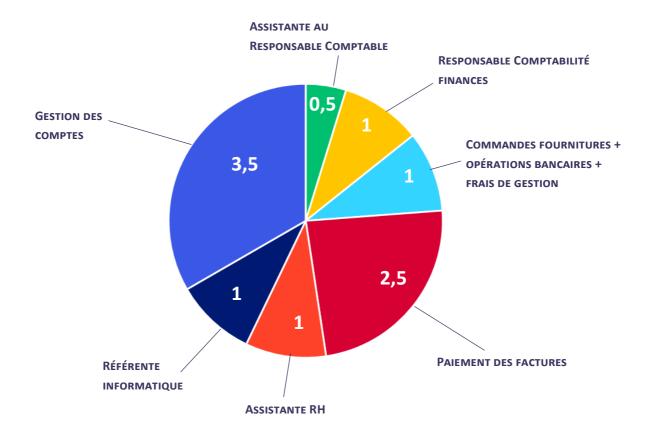
| Dossiers en cours | 361 | | Dossiers ouverts : |
|-------------------|-----|---|----------------------------------|
| DOSSIERS OUVERTS | 208 | | Succession, Vente, |
| Dossiers archivés | 189 | | Logement litige/ bailleur etc |
| MESURES AD'HOC | 22 | _ | |

TRAITEMENT DES FINS DE MESURE

| DÉCÈS | 846 courriers rédigés et transmis aux organismes et administrations pour les informer du décès du majeur 31 dossiers établis et transmis au notaire en charge de la succession du majeur décédé 1 dossier établi et transmis au service du domaine (succession vacante) 36 dossiers établis et transmis à la famille si aucun notaire n'a été chargé de la succession |
|------------------|--|
| | |
| DESSAISISSEMENTS | 290 courriers pour informer les organismes /administrations du dessaisissement 27 dossiers établis et transmis au nouveau représentant légal |

LE SERVICE COMPTABILITÉ

RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE LES 11 PERSONNES DU SERVICE (EN ETP)



| 42 145 | FACTURES SCANNÉES (40 551 EN 2020) |
|--------|--|
| 48 784 | EXTRAITS DE COMPTES SAISIS ET SCANNÉS (45 310 EN 2020) |
| 585 | CHÈQUES ÉTABLIS (464 EN 2020) |
| 1 863 | COMPTES DE GESTION ÉTABLIS (1 910 EN 2020) |



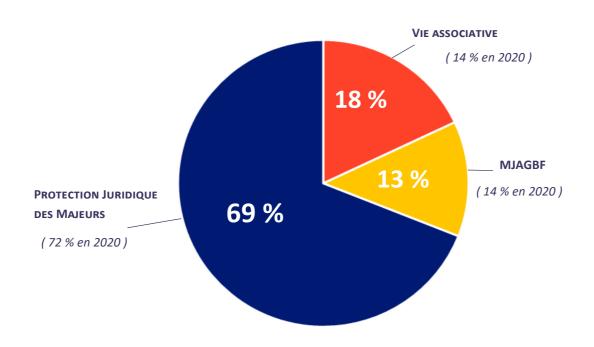
8

LE RAPPORT FINANCIER



LE RAPPORT FINANCIER _____

VOLUME PAR SERVICE



VIE ASSOCIATIVE

| DÉPENSES | 848 563 | MJAGBF | |
|----------|---------|----------|---------|
| RECETTES | 872 369 | Dépenses | 585 356 |
| | | RECETTES | 590 117 |

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

| DÉPENSES | 3 172 734 | CONSOLIDÉ | | |
|----------|-----------|-----------|-----------|--|
| RECETTES | 3 167 877 | DÉPENSES | 4 606 653 | |
| | | RECETTES | 4 630 363 | |







7 rue de l'Abbé Lemire CS 30099 68025 COLMAR cedex Tél. : 03 89 30 07 50

20c rue de Chemnitz ZAC de la Mer Rouge 68100 MULHOUSE

www.udaf68.fr www.aidants68.fr 125 rue de Soultz 68200 MULHOUSE